

## » A lire lundi

**MORGES** Les engins les plus fous rouleront à l'occasion de la Semaine de la mobilité. La ville de Morges fait preuve d'initiative.

## EN BREF

## L'AdCV déménage

**MONT-SUR-ROLLE** Le siège de l'Association de communes vaudoises (AdCV) quittera Prangins pour s'installer dans le bâtiment montois de l'école de musique. «La commune de Prangins avait besoin des locaux pour étendre ses repas surveillés, explique la présidente Andréa Arn. Alors nous avons lancé un appel à nos membres.» Le déménagement aura lieu à la mi-novembre. **A. MN**

## Le nouveau dépôt-atelier des MBC a été inauguré

**TOLOCHENAZ** Le nouveau dépôt-atelier des Transports de la région Morges-Bière-Cossonay (MBC) a été inauguré hier. Construit dans la zone industrielle, la halle de 71 m par 41 m peut accueillir 30 véhicules de 12 m de long. Cette réalisation, qui a coûté 8,5 millions de francs, dispose d'un atelier de maintenance et d'un tunnel de lavage. Elle est en service depuis avril. Les anciens locaux de Riond-Bosson, dont les MBC étaient locataires, ont été repris par la ville de Morges, qui y installera certains de ses services. **J.-M. C.**

## Le Vaud rame pour assurer seul l'accueil des enfants

## SOCIAL

La commune a mis en place sa propre structure d'accueil, qui ne convainc pas encore les mamans de jour. Avec les parents, elles réclament toujours l'adhésion du village au réseau des Toblerones.

VINCENT MAENDLY

Elles étaient «hors du système» depuis décembre. Quand le Conseil communal a refusé d'adhérer au réseau d'accueil des Toblerones (*lire ci-contre*). Mais les trois mamans de jour de Le Vaud abordent la rentrée avec une nouvelle légitimité: elles ont désormais le statut d'employées communales! Contrat de travail en poche, elles ne sont pas prêtes pour autant à fumer le calumet de la paix avec les autorités.

## Pétition classée

Leur embauche était incontournable pour régler les problèmes urgents que posait le choix de l'*Alleingang*. A savoir: mamans de jour sans ressources, parents limités dans le choix de la structure où placer leurs chères têtes blondes, etc. «Nous avons donc engagé les trois mamans de jour de Le Vaud et nous nous apprêtons à en faire signer deux autres», explique Gisèle Renzi, municipale des Affaires sociales. «Nous avons aussi mis en place une cantine qui accueille chaque midi, depuis la rentrée sco-



ALAIN ROLECHE

## EMBAUCHÉE

Stefanie Pinto et ses deux consœurs mamans de jour de Le Vaud ont été engagées cet été par la commune.

LE VAUD, LE 11 SEPTEMBRE 2009

laire, une quinzaine d'enfants.» Les autorités sont aussi en contact avec des crèches privées de Rolle et de Nyon pour établir un partenariat.

Jeudi soir au Conseil communal, la pétition lancée par les mamans de jour et les parents en colère a été classée sans suite. La commission chargée d'étudier ce texte a salué «le travail titanique effectué par la Municipalité». Et jugé inutile de réétudier l'adhésion au réseau des Toblerones. De toute manière, une initia-

tive populaire circule dans le village et ramènera très certainement ce débat dans la salle du Conseil.

Car les membres du comité d'initiative ne se satisfont pas des solutions aménagées par les autorités. «Je frôle la crise de nerfs: rien ne bouge, s'emporte Ruth Schweizer, l'une des mamans de jour. Selon elle, la commune traîne les pieds devant les nombreuses tâches administratives à accomplir. «Un exemple: l'autre jour, j'ai eu besoin d'un pousse-pousse

pour jumeaux. Eh bien j'ai dû en acheter un. Avant, en passant par l'AGMJ (*ndlr: accueil familial de jour de Genolier et environs*), on m'en prêtait un dans les 24 heures.»

Sa consœur Stefanie Pinto observe quant à elle une baisse de salaire avec leur nouveau statut. «Maintenant, les déductions sociales sont calculées sur l'entier de nos 5 fr. 20 de l'heure. Avant, elles ne l'étaient que sur 3 fr. 20, nous avions 2 francs de frais annexes.» En outre, certains parents ont vu

## » La saga en dates

- **DÉCEMBRE 2008** Le Conseil communal refuse d'intégrer le réseau d'accueil des enfants Toblerones pour des motifs financiers.
- **MAI 2009** Les mamans de jour de Le Vaud et des parents déçus font circuler une pétition demandant au Conseil de revenir sur sa décision. En un mois, ils récoltent environ 200 paraphes.
- **JUIN 2009** Les pétitionnaires lancent une initiative populaire. Ils ont trois mois pour récolter plus d'une centaine de signatures. Cela forcera le Conseil à statuer une seconde fois. Si ce dernier refuse à nouveau l'adhésion au réseau des Toblerones, les citoyens de Le Vaud seront appelés aux urnes.
- **JUILLET 2009** Les trois mamans de jour, membres du comité d'initiative, sont engagées par la commune.
- **JEUDI SOIR** Le Conseil communal classe sans suite la pétition du mois de mai. L'initiative populaire est quant à elle à bout touchant.

la facture s'alourdir au moment de placer leurs enfants.

L'ambiance n'est donc pas au beau fixe dans les rues du village du pied du Jura. «Des parents récoltent des signatures en prétendant ne pas avoir trouvé de place pour leurs enfants, alors qu'ils ont refusé les services d'une maman de jour», dénonce le syndic Serge Beck. La désignation prochaine d'une coordinatrice administrative apaisera peut-être les esprits. En attendant l'issue de l'initiative populaire. ■

## Le Vaud ne veut plus verser de subsides pour la piscine de Bassins

## BISBILLE

La facture a triplé cet été. C'en est trop pour les autorités de Le Vaud qui ferment le robinet.

Toutes les communes voisines de Bassins versent chaque année un pécule à la société anonyme qui gère sa piscine. Toutes? Non, ce n'est plus le cas de Le Vaud, qui a rejeté la douloureuse cet été. Motif: la somme avait triplé, passant

de 2 à 6 francs par habitant. Toutes les autres communes ont accepté ce nouveau tarif. Cela rapporte à la SA quelque 40 000 francs sur le demi-million inscrit au budget de fonctionnement de la piscine.

Ces «subsides» font partie d'un deal: les communes qui y participent font profiter leur citoyen d'un rabais sur les abonnements. «La hausse de leur participation était nécessaire car nous perdions

trop d'argent, indique Didier Lohri, administrateur de la piscine et aussi syndic de Bassins.

Les Vaulis font-ils les frais de la décision de leur Municipalité? «Non, répond le syndic Serge Beck. Nous leur accordons le même rabais auxquels ils avaient droit. Mais au lieu de le demander au guichet de la piscine, il faudra se présenter à l'administration communale, où on les remboursera.» **V. MA.**

## Le Théâtre des Trois P'tits Tours, un jeune quinquagénaire fort espiègle!

## MORGES

La nouvelle saison fait entrer en scène de jeunes talents et des clowns émérites.

Il a beau fêter bientôt ses 50 ans, le 11 décembre 2009 très exactement, le Théâtre des Trois P'tits Tours à Morges n'en garde pas moins sa veine humoristique et l'espièglerie de sa jeunesse. En cette nouvelle saison, qui démarre le 26 septembre, il ouvre sa scène à de jeunes artistes pour des créations originales et fait la part belle aux clowns, figures immortelles de la poésie et du rire.

Le spectacle *Lune de Miel* ouvre les feux avec la rencontre «explosive» de Pimenta - au régime de bananes - avec Robby, le «clown gratte-ciel décalé». Leur aventure entraîne le public (dès 5 ans) dans un voyage de



Pimenta dans *Lune de Miel*, qui sera joué le 26 septembre.

noces au pays des «Zigoulous». Sandro Santoro, «un enfant» des Trois P'tits Tours, dans lequel il a été bercé avant de rejoindre l'École Dimitri, présentera (mars 2010) une autre facette du genre dans *Marietta chez les clowns*. Ce texte de Corinna Bille décrit une marion-

nette qui décide de devenir clownesse. Ce spectacle va recréer l'univers visuel d'Albertine, qui a réalisé les illustrations du livre.

Ce même metteur en scène de 33 ans, né à Morges, a reçu carte blanche pour montrer sa version du *Bal*, la création du Théâtre Campagnol, gros succès au cinéma d'Ettore Scola. *Dernière tempête au Café du commerce* raconte le séjour forcé d'une vingtaine de personnes en un lieu clos, chacune avec sa propre histoire. Sans parole, ils se découvrent les uns les autres par la danse et leur gestuelle.

Deux autres jeunes de la région, les comédiens Pierre Nicolas et Gaëtan Fragnière préparent eux une pièce inspirée par l'univers d'Albert Cohen en mêlant sujets graves d'actualité et vie débridée des noctambules.

JEAN-MARC CORSET

## Une simple étiquette a failli provoquer la guerre de tranchées du lard grillé



L'étiquette de Manor indique qu'il s'agit de lard de Begnins.

## BEGNINS

Lorsque le boucher Philippe Grange a appris que Manor vendait du lard de Begnins provenant d'un concurrent de La Cézille, son sang n'a fait qu'un tour.



Philippe Grange, patron de la boucherie à Begnins, n'est pas d'accord que Manor vende un lard de Begnins qui provient de La Cézille.

«C'est une cliente qui m'a informé qu'elle avait vu du lard de Begnins en vente chez Manor, à Chavannes-Centre, raconte Philippe Grange, patron de la boucherie qui produit cette spécialité. Quand j'ai su qu'il provenait de mon concurrent et néanmoins ami de La Cézille Marc Cornaz, j'ai aussitôt pris le téléphone. Il m'a assuré qu'il n'y pouvait rien. Mais l'article est toujours à l'étalage. Si ça continue, je dépose une plainte.»

Lancé dans les années 1970 par André Monnet, le lard grillé de Begnins a la super cote. Philippe Grange, qui a repris la boucherie du village et la recette avec, ne cache pas qu'il en produit cinq à six tonnes par année. Il en vend jusqu'à Zurich. La marque n'est pas déposée. Mais tous les initiés savent que ce délice de l'apéro pro-

vient de chez lui. D'où son courroux.

«C'est comme pour un saucisson ou une saucisse aux choux, chacun a le droit de faire sa spécialité. La concurrence stimule. Mais je ne suis pas d'accord qu'on vende du lard de Begnins s'il ne vient pas de Begnins», tonne-t-il.

## Manor va corriger le tir

A deux kilomètres de là, Marc Cornaz, dont la bonne réputation de boucher est faite depuis des lustres, confirme qu'il s'agit d'un problème d'étiquetage chez Manor. «Il suffirait d'indiquer qu'il s'agit de lard grillé de La Cézille.»

«Ce sera corrigé dès lundi, promet François Givel, le gérant de Manor à Chavannes Centre. On ne veut pas entrer en conflit. Comme on en vend en grosse quantité, le lard grillé

de La Cézille deviendra célèbre.»

Tout est bien qui finit bien. Il n'y aura pas de version Champagne du lard grillé. Mais que se serait-il passé si Manor avait voulu conserver son étiquetage *lard de Begnins*?

Selon Michèle Burnier, avocate spécialisée en propriété intellectuelle, la question n'est pas aussi simple qu'il n'y paraît. «Il est difficile de monopoliser une indication géographique. Par principe, elle appartient à tout le monde. Raison pour laquelle on recommande aux gens de déposer une marque qui ne contient pas une indication géographique. En revanche, on ne peut pas tromper la clientèle avec l'indication d'une fausse provenance.» La boucherie Cornaz étant située sur la commune de Bassins...

YVES MERZ